



OFFRE 2018 DE FORMATION

www.cnfpt.fr

Extraction du
25 juin 2018 à 16:23



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

LA RÉGLEMENTATION BUDGÉTAIRE, TARIFAIRE ET COMPTABLE M22

Durée **3 jours**

Niveau **Fondamentaux du métier**

SAINT-MARTIN-D'ÈRES
Code IEL : 21: SX YLF 102
03-05/10/18

Audrey Blanco
DELEG. RHONE-ALPES-
GRENOBLE
04 76 15 15 77

Code stage : **SXYLF**

PUBLIC

Agent.e.s et responsables de service chargé.e.s de la tarification et du suivi des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Cadres des CCAS, des CIAS, des Départements. Cadres chargé.e.s des finances et de la gestion des établissements et services. Cadres des services de soutien à domicile.

OBJECTIFS

- Connaître la nomenclature M22 et le cadre légal et réglementaire des établissements et services sociaux et médico-sociaux.
- Identifier les mécanismes de la M22.
- Maîtriser les documents budgétaires et comptables.
- Appréhender l'analyse financière en M22.

CONTENU

- Le processus budgétaire (étapes, programmation, pluri annualité).
- Le fonctionnement en enveloppes budgétaires.
- Le cadre de la comptabilité en M22.
- Présentation de la nomenclature.
- Les opérations budgétaires et comptables particulières.
- Les ratios de l'analyse financière.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports de contenus, mise en pratique des techniques et outils proposés.

PRÉ-REQUIS

Inscription à l'ensemble de l'itinéraire fortement recommandée.